



N° 1a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 18

Ayant pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme CAZIER

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY - Mme DE WILDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Tarifs 2024 - Espace cinéraire - Columbarium

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, elle fixe les tarifs au nom de la ville, pour un montant maximum de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; au-delà, ils sont fixés par le Conseil Municipal.

Elle demande donc à l'assemblée délibérante de fixer pour 2024 différents tarifs supérieurs à 1000 € pour l'espace cinéraire et columbarium.

Madame le Maire propose donc que la concession pour **une caverne** d'une durée de 50 ans soit portée à **1300,00 €** et pour 4 corps maximum. L'ouverture de la caverne doit être effectuée par le marbrier à la charge du concessionnaire.

Elle précise que le prix pour la concession de 15 ans et 30 ans a été fixé dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au vu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour les **columbariums** d'une durée de 50 ans, Madame Le Maire propose que le prix soit porté à **1081,00 €**, et pour 3 corps maximum. Chaque ouverture de la case du columbarium sera facturée **54,00 €** ; seule la gravure reste à la charge du concessionnaire.

Les frais de non renouvellement, liés à l'achat d'une nouvelle plaque seront facturés au concessionnaire abandonnant la case du columbarium, au prix coûtant.

Elle précise également que le prix pour un columbarium d'une durée de 15 ans et 50 ans a été fixé dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les propositions de Madame le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,


Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 1b

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 18

Ayant pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme CAZIER

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY - Mme DE WILDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Tarifs 2024 - Location de la salle des fêtes pour les Associations extérieures et particuliers extérieurs à FRETIN, les Comités d'entreprises et Sociétés sur et hors territoire de FRETIN*

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, elle fixe les tarifs au nom de la ville, pour un montant maximum de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; Au-delà, ils sont fixés par le Conseil Municipal.

Elle demande donc à l'assemblée délibérante de fixer pour 2024 différents tarifs de location de la salle des fêtes supérieurs à 1000 €.

Elle propose le barème suivant :

1°) Associations extérieures et particuliers extérieurs à FRETIN	
- Salle des Fêtes	1 518 €
- Salle des Fêtes + cuisine	1 677 €
2°) Comité d'entreprise et Sociétés sur et hors territoire de FRETIN	
- Salle des Fêtes	1 870 €
- Salle des Fêtes + cuisine	2 011 €

Madame Le Maire précise que le prix de la location de vaisselle ainsi que le prix de la mise à disposition du cube de sonorisation ont été fixés dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au vu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les propositions de Madame le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 18
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mme CAZIER

REPRESENTES: Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY - Mme DE WILDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *BUDGET 2023 : décision modificative n°1*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu la délibération n° 7 du 14 avril 2023 approuvant le vote du Budget Primitif de 2023,

Considérant que des renforcements de charpente à la salle des sports « Cousin » doivent être réalisés nécessitant des crédits supplémentaires au compte 2131 « Constructions Bâtiments Publics »,

Considérant que les inscriptions budgétaires prévues à l'opération 177 « transition énergétique du bâtiment », compte 231 « Immobilisations corporelles en cours » n'ont pas été totalement engagés sur 2023,

Il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires en investissement afin de modifier le compte 231 (opération 177) en le minorant de 150 000 € et le compte 2131 en lui affectant des crédits supplémentaires d'un montant de 150 000 €.

Les modifications sont les suivantes :

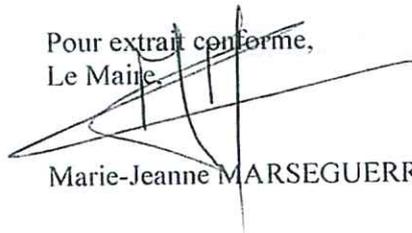
DM 3	Dépense	Recette
Investissement	Opération 177	
	Chapitre 23 (art 231) - 150 000 €	
	Chapitre 21 (art 2131) + 150 000 €	

L'équilibre budgétaire est préservé ; le montant total des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 3 548 969, 83 €.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative ainsi présentée.

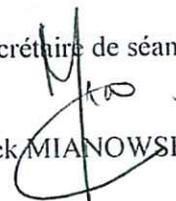
Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de décision modificative.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,


Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 19

Ayant pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Budget 2023 : Décision modificative n°2*

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération n°7 du 1^{er} avril 2023 approuvant le vote du BP 2023,

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que durant l'année 2023, les agents de la commune ont réalisé certains travaux d'investissement :

- Rafraîchissement du Centre Social et relamping
- Remplacement des dalles de plafond du Pôle Culture
- Rénovation du bar et du sol des Colombophiles
- Rénovation de l'entrée de la salle CHUFFART
- Remplacement des dalles sol dans le patio du Pôle Culture
- Réfection du mur de restauration au Pôle Culture
- Travaux de peinture dans deux bureaux en mairie
- Travaux d'aménagement de l'étage des ateliers techniques
- Isolation du mur en façade du logement de la Police Municipale – Rue A.Cousin
- Réfection de la descente d'escalier dans la loge de la Salle des Fêtes
- Relamping de l'école Primaire et de l'école Maternelle
- Isolation du grenier du logement de fonction de la police municipale rue Pasteur
- Mise aux normes des boiseries de la cuisine du Pôle Culture
- Isolation des murs d'une salle au complexe Pasteur
- Travaux d'aménagement d'une salle au complexe Pasteur
- Relamping LED de la cuisine du Pôle Culture
- Remplacement des blocs de secours de l'école Primaire et du Pôle Culture

Conformément aux instructions comptables de la M57, ces dépenses (charges fournitures et matériaux) afférentes aux travaux effectués en régie peuvent être imputées directement à la section d'investissement par la présente décision modificative.

Pour ce faire, Madame Le Maire propose d'ouvrir les crédits et de réaliser les opérations d'ordre suivantes :

➤ **Section d'investissement :**

○ **DEPENSE :**

040 : Opérations d'ordre de transferts entre section
2135 « Installations générales, agencement et aménagements des constructions » :
43 145,54 €

○ **RECETTE :**

021 : Virement de la section de fonctionnement : +43 145,54 €

➤ **Section de fonctionnement :**

○ **DEPENSE :**

023 : Virement à la section d'investissement : + 43 145,54 €

○ **RECETTE :**

042 : Opérations d'ordre de transferts entre section
72 : Production immobilisée + 43 145,54 €

Le montant de 43 145,54 € correspond à la reprise :

- Des dépenses constatées en comptabilité de fournitures réalisées au cours de l'exercice 2023 pour 17 837,53 €
- Des heures de mains d'œuvre consacrées à la réalisation des travaux en régie par les agents des services techniques pour 25 308,01 € soit 1421 heures

Un état des travaux réalisés est annexé à la présente délibération.

Après délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 de l'exercice 2023, approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES: Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget 2023 : Décision modificative n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu la délibération n° 7 du 14 avril 2023 approuvant le vote du Budget Primitif de 2023,

Considérant que les recettes liées aux cessions d'immobilisations (terrains et tracteur) ont été prévues en section de fonctionnement au chapitre 77 alors qu'elles devaient l'être en investissement au chapitre 024, il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires en sections de fonctionnement et d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement, la modification à la baisse du chapitre 77 en recette est équilibrée par la modification pour le même montant du chapitre 023 - « Virement à la section d'investissement » en dépense. Ce faisant, le chapitre 021 - « Virement de la section de fonctionnement » minore d'autant les recettes d'investissement. Cette minoration est compensée par la hausse du chapitre 024 - « Produits des cessions d'immobilisations ».

Les modifications sont les suivantes :

DM 3	Dépense	Recette
Fonctionnement	Chapitre 023 -334,000 €	Ch 77 (Art 7751) -334,000 €
Investissement		Chapitre 021 -334,000 € Chapitre 024 +334,000 €

L'équilibre budgétaire est préservé ; le montant total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 6 542 292, 23 € et le montant total des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 3 548 969, 83 €.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative ainsi présentée.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de décision modificative.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le secrétaire de séance,


Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 5a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN
SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 18
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS: Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES: Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « A.D.M.R »*

L'association « A.D.M.R » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 12 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

Mr DEHAUT intéressé ne prend pas part au vote.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 5b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « A.D.N.A.2.L »*

L'association « A.D.N.A.2.L » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 2 000,00 € et 500,00 € à titre exceptionnel.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI



N° 5c

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN
SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « L'Atelier des couleurs »

L'association « L'Atelier des couleurs » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 5d

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « A travers Chants »*

L'association « *A travers Chants* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 800,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI



N° 5d

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Association Fretinoise d'Accompagnement Scolaire »*

L'association « *A.F.A.S* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 550,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 5e

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 18
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Association des Parents d'Elèves »*

L'association « *A.P.E* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 900,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

Madame THUNEVIN intéressée ne prend pas part au vote.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5



N° 5f

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS: Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES: Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Association d'aide à la défense des victimes accidentées »*

L'association « Association d'aide à la défense des victimes accidentées » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 300,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 5g

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « Cercle de yoga »

L'association « Cercle de yoga » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 5h

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Basket Club Fretinois »*

L'association « *Basket Club Fretinois* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 800,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 5i

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « Club Fretinois de tennis de table »

L'association « Club Fretinois de tennis de table » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 900,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 5j

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 19

Ayant pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Club de Twirling – Black and Pink »*

L'association « *Club de Twirling – Black and Pink* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 500,00 € et 500,00 € à titre exceptionnel.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4



N° 5k

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « Club du 3^{ème} Age et de l'Amitié »

L'association « Club du 3^{ème} Age et de l'Amitié » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Club Féminin »*

L'association « *Club Féminin* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 400,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

SLOW



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
CANTON DE TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE
VILLE DE FRETIN

N° 5m

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Eollis »*

L'association « *Eollis* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 983,40 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

SLOW



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
CANTON DE TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE
VILLE DE FRETIN

N° 5n

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « JAF »*

L'association « JAF » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 5 200,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « L'Atelier »*

L'association « L'Atelier » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 16 000,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI



N° 5p

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 18
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Le Musée de la Vie Rurale »*

L'association « *Le Musée de la Vie Rurale* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

Monsieur Mianowski intéressé ne prend pas part au vote.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5



N° 5q

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Les Messagers de l'Avenir »*

L'association « *Les Messagers de l'Avenir* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 600,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 5r

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Recherche sur le Cancer »*

L'association « Recherche sur le Cancer » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 200,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.



N° 5t

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Tonic Forme »*

L'association « *Tonic Forme* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 1 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI

SLOW



N° 5u

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS: Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES: Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Union Nationale des Combattants »*

L'association « *Union Nationale des Combattants* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 700,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 5v

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS: Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES: Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « USF »*

L'association « USF » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 5 200,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

SLOW



N° 5s

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS: Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES: Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Demande de subvention « Les Restaurants du Cœur »*

L'association « *Les Restaurants du Cœur* » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 2 100,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne-MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 5w

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention « Perm'Ateliers »

L'association « Perm'Ateliers » a déposé une demande de subvention pour l'année 2023.

Après examen en Commission Exécutive, Madame le Maire propose d'attribuer à cette association la somme de 500,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – compte 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN
SEANCE DU MERCREDI 20 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Modification du tableau des effectifs : création et suppression de postes*

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial pour les suppressions de poste,

Considérant le tableau des emplois,

Compte tenu de la charge de travail supplémentaire à la médiathèque (participation à l'accueil des classes et à la préparation administrative), il convient de modifier le poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 20 heures hebdomadaires en créant un nouveau poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 27 heures hebdomadaires et en supprimant celui de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2024.

Madame le Maire propose à l'assemblée,

- Création d'un poste permanent à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2024 qui sont :
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine

De même, compte tenu des avancements de grade et promotions internes de certains agents de la collectivité qui ont laissé des postes vacants, de l'évolution des postes pour ces agents et de la réorganisation des services qui en découle, des départs en retraite,

Il convient de supprimer les emplois correspondants.

Madame le Maire propose à l'assemblée,

- La suppression de 9 postes permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2024 qui sont :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
 - 1 poste d'agent de maîtrise
 - 4 postes d'adjoint technique
 - 1 postes d'ATSEM principal de 2ème classe
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine (35 heures hebdomadaires)

- La suppression de 1 poste permanent à temps non complet à raison de 20 hebdomadaires à compter du 1er janvier 2024 qui sont :
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine (20 heures hebdomadaires)

- Le tableau des effectifs se présente comme suit :
 - ◇ Grade Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures
 - Effectif actuel du grade : 1
 - Effectif nouveau du grade : 0

 - ◇ Grade Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures
 - Effectif actuel du grade : 3
 - Effectif nouveau du grade : 2

 - ◇ Grade d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures
 - Effectif actuel du grade : 1
 - Effectif nouveau du grade : 0

 - ◇ Grade Adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures
 - Effectif actuel du grade : 24
 - Effectif nouveau du grade : 20

 - ◇ Grade d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures
 - Effectif actuel du grade : 3
 - Effectif nouveau du grade : 2

 - ◇ Grade d'adjoint du patrimoine à temps complet à raison de 35 heures
 - Effectif actuel du grade : 1
 - Effectif nouveau du grade : 0

 - ◇ Grade d'adjoint du patrimoine à temps complet à raison de 20 heures
 - Effectif actuel du grade : 1
 - Effectif nouveau du grade : 0

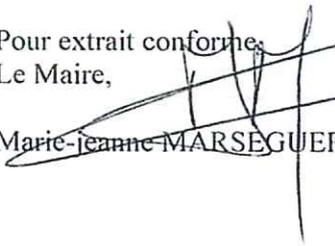
◇ Grade d'adjoint du patrimoine à temps complet à raison de 27 heures

- Effectif actuel du grade : 0
- Effectif nouveau du grade : 1

Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1er janvier 2024.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des effectifs proposées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Marie-Jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,


Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

SLOW

ID : 059-215902560-20231220-D6_12_2023-DE



N° 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 19

Ayant pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Acquisition de deux parcelles cadastrées ZH 547 et ZH 470 en zone A, sises rue chemin de Tournai pour une contenance totale de 4007m²*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les héritiers de Madame Philomène DIDDEN souhaitent céder les parcelles cadastrées ZH 547 et ZH 470, d'une emprise de 4 007 m², en zone A (*environ 3 880 m² pour la ZH 547 et 127 m² pour la ZH 470*).

Ces parcelles sont occupées par Monsieur et Madame QUIQUE dans le cadre d'un bail rural, les fermages étant régulièrement acquittés.

Ces deux parcelles, situées à proximité immédiate du cimetière communal et de son parking, ne sont pas exposées au risque éventuel d'épandage de produits phytosanitaires, se présentant ainsi comme une véritable opportunité dans le cadre du futur projet de permaculture initié par la commune.

Après renseignements pris auprès de la SAFER et négociation avec les héritiers, le prix pour cette terre agricole a été fixé à 1,5 € euros le m², valeur occupée, les parcelles faisant l'objet d'un bail.

Compte tenu de l'obligation de rendre les parcelles cadastrées ZH 547 et 470 libres de toute occupation, il est proposé le transfert du bail actuel sur la parcelle propriété communale cadastrée ZH 41 d'une surface de 4 007 m² au profit de Monsieur et Madame QUIQUE, lesquels acceptent cette proposition qui préserve leur surface d'exploitation. Un bail rural pourra être rédigé au profit de Monsieur et Madame QUIQUE.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées ZH n° 547 et ZH 470 au prix de 1,50 € le m² valeur occupée, parcelle occupée dans le cadre d'un bail écrit par Monsieur et Madame QUIQUE
- Autorise Madame le Maire à signer le transfert du bail sur les parcelles ZH 547 et 470 sur les parcelles cadastrées ZH 41 en zone agricole d'une surface 4 007 m².
- Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4



N° 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membre présents : 19

Ayant pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Adhésion de la commune au Syndicat mixte ouvert « Nord-Pas-de-Calais Numérique » pour bénéficier de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) – signature de la convention*

Préambule

Aujourd'hui, chaque parent et chaque enfant utilisent un outil spécifique appelé ENT (Espace Numérique de Travail) dédié, sécurisé et simple pour accéder à distance à son environnement scolaire (informations éducatives et de suivi, résultats scolaires, outils et ressources pédagogiques, messagerie avec les enseignants, ...). Cet outil permet de garder le lien entre les familles et les équipes pédagogiques et a été mis en œuvre par l'Education Nationale en lien avec les collectivités territoriales. Ce même outil permet également de faciliter les passerelles de l'élémentaire au collège puis au lycée avec le même outil et qu'il s'est par ailleurs fortement développé pendant la période de crise sanitaire et de confinements répétitifs que nous avons vécue pour en faire désormais un outil indispensable à la bonne scolarité des enfants du territoire. Cela concerne pour l'année scolaire 2023-2024, 2 écoles et 377 élèves de la maternelle à l'élémentaire.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) a été mis en place sur la région Hauts-de-France en 2019, avec un déploiement plus soutenu lors de la crise sanitaire pour faciliter l'école à la maison. Il était porté par le Syndicat Mixte « Nord – Pas-de-Calais Numérique » (La Fibre Numérique 59 62) sur fonds européens.

Compte tenu de la fin de ce financement de l'outil ENT, il convient pour la commune **FRETIN** de poursuivre le portage financier du projet d'Environnement Numérique de Travail (ENT), la Métropole Européenne de Lille (MEL) n'ayant pas pris cette compétence dévolue aux communes. La Métropole Européenne de Lille assurera le recueil des délibérations et documents des communes de son territoire aux fins d'adhésion et les transmettra au Syndicat mixte.

La Commune de FRETIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le Schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) dans sa dernière version en date de juin 2022 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Nord – Pas-de-Calais Numérique » (La Fibre Numérique 59 62) tels que modifiés par délibération du 19 janvier 2022, et notamment l'article 4.2 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif ;

Vu la délibération 2023-18 du 15 juin 2023 du Syndicat mixte approuvant le cahier des Conditions Techniques, Administratives et Financières d'exercice de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » par le Syndicat mixte ;

Vu la délibération 2022-14 du 16 juin 2022 approuvant l'adhésion du Syndicat mixte au nouveau groupement de commande pour la mise en œuvre, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement d'un ENT sur le territoire régional ;

Vu la convention approuvée par délibération 2022-15 du 16 juin 2022 du Syndicat mixte relative au partenariat pour la mise en œuvre de l'ENT des Hauts-de-France;

Considérant que, à la suite de la loi pour la refondation de l'École et de la République du 8 juillet 2013, la commune de **FRETIN** poursuit, aux côtés des autres collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que de l'État, l'objectif d'un développement du numérique éducatif des établissements scolaires, compte tenu de sa compétence en matière d'usages numériques ;

Considérant que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Éducation Nationale ;

Considérant que, sur le territoire des Hauts-de-France, une solution homogène d'ENT a été déployée pour tous les élèves, parents et enseignants, de la maternelle au lycée, grâce à un groupement de commandes entre les collectivités et établissements publics concernés, sur la base d'un marché qui prend fin en juin 2023 ;

Considérant que ces acteurs de l'ENT, convaincus de l'intérêt de cette solution, ont souhaité renouveler leur partenariat ainsi que le groupement de commandes pour conclure un nouveau marché, signé le 13 mars 2023 ;

Considérant que l'intervention du SMO Nord Pas-de-Calais Numérique se fonde sur un transfert de compétence de la part des communes ou des EPCI compétents en matière de numérique éducatif pour les écoles du 1^{er} degré ;

Considérant que, à la suite d'une adhésion d'une commune ou d'un EPCI compétent au Syndicat, ce dernier est en charge de la mise en œuvre de la compétence sur le territoire de la commune ou de l'EPCI, en lien avec les collectivités locales dont relèvent les écoles qui sont équipées et l'Éducation Nationale, en contrepartie d'une contribution financière annuelle de la commune ou d'un EPCI membre aux ressources du Syndicat, fixée par délibération du Comité syndical sur la base des critères prévus à la présente délibération et des missions réalisées par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de sa compétence sur le territoire de la commune ou de l'EPCI concerné ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal de la commune FRETIN, à l'unanimité des présents

Autorise l'exercice de la compétence « Usages Numériques, nouvelles technologies de l'information en matière du numérique éducatif » pour l'installation et l'accompagnement à la mise en œuvre d'espaces numériques de travail (ENT) de la Ville de Fretin par le Syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique »,

Décide que la compétence ENT sera effective sans délai et au plus tard dès le rendu exécutoire de la délibération concordante du Syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique » valant accord et adhésion de la commune de **FRETIN** ;

Demande à adhérer au Syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique » et autorise son Maire à signer tout document afférent à cette adhésion ;

Approuve les statuts du Syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique », annexés à la présente ;

Décide le versement de la ou des contributions annuelle(s) obligatoire(s) au Syndicat mixte ouvert « Nord - Pas-de-Calais Numérique » (compte 65568) ;

Désigne Madame Pascale MARY, comme déléguée, soit au comité syndical, soit au collège des communes désignant les représentants au comité syndical, conformément à l'article « 8.1 composition du comité syndical », figurant dans les statuts du syndicat mixte.

Annexe :

- Statuts du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et ses annexes 1 et 2.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI.

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

S'LO 

ID : 059-215902560-20231220-D8_12_2023-DE



N° 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN
SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Convention de partenariat MEL (ILEO), la ville de FRETIN et le CCAS pour le maintien de fourniture d'eau aux familles en difficulté – signature de la convention*

Par délibération N°4 du 20 décembre 2016, la ville de FRETIN avait conventionné avec la MEL (ILEO) pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté sur FRETIN.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec le nouveau délégataire du service public de distribution d'eau potable de la MEL, ILEO, à compter du 1^{er} janvier 2024 ceci, afin de continuer à bénéficier du dispositif.

La nouvelle convention est jointe à la présente délibération.

ILEO affecte une enveloppe financière au financement d'actions permettant la mise en œuvre « du droit à l'eau pour tous ». L'utilisation annuelle de cette enveloppe sera décidée chaque année par la MEL.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que cette convention sera soumise au prochain conseil d'administration du CCAS.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le principe de la nouvelle convention
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté sur FRETIN avec ILEO, et tous les documents s'y afférents

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marie-jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,
Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



N° 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : *Avenant à la convention de prestation de services concernant le dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)*

Consciente du défi financier que représente la transition énergétique et bas carbone du territoire, la Métropole européenne de Lille (MEL) s'engage à soutenir les projets visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, la MEL anime et coordonne un dispositif mutualisé de valorisation des actions éligibles aux Certificats d'économie d'énergie (CEE), dont peuvent bénéficier les services de la MEL, les communes volontaires et autres structures éligibles du territoire (CCAS, Syndicat, ...). Dans ce cadre, la MEL propose aux adhérents de se regrouper afin de mettre en commun leurs économies d'énergie, pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix, en s'appuyant sur une expertise et des outils mutualisés.

Dans le cadre du schéma métropolitain de mutualisation, et conformément aux objectifs de réduction de la demande en énergie inscrits dans le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en février 2021, le Conseil métropolitain a validé le 15 octobre 2021 la poursuite de cette offre de service mutualisée pour la période 2022-2025, et en a fixé les modalités de mise en œuvre le 17 décembre 2021.

Ouvert à toutes les communes, ce dispositif mutualisé bénéficie à ce jour à la MEL, ainsi qu'aux 61 communes adhérentes et à la FEAL.

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023, la MEL s'est engagée à vendre auprès de la société OFEE (Groupe LEYTON) l'ensemble des CEE générés dans le cadre de ce regroupement, et ce pour un volume minimum de 40.000 MWh cumac (mégawatts-heures cumulés actualisés) à un prix minimal de 6,80 € par MWh cumac, révisable à la hausse selon l'évolution du marché national des CEE.

Sur la période 2022-2023, la MEL a ainsi valoriser 8.445 opérations d'efficacité énergétique, générant 90 329 MWh cumac pour une recette totale de 643 482 € dont 612 520 € reversés à 36 communes et à la FEAL (Fédération d'Électricité de l'Arrondissement de Lille).

Au terme d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt, Le Conseil métropolitain en date du 20 octobre 2023 a validé la conclusion d'un nouveau partenariat financier avec la société HELLIO Solutions portant sur tous les CEE certifiés dans le cadre du regroupement métropolitain entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025. L'offre de prix négocié et garanti est de 7,1 € par Mwh cumac minimum, révisable à la hausse selon l'évolution du marché national des CEE. **Par conséquent, les membres du regroupement percevront une recette nette minimum, déduite des frais de gestion, de 6,77 € par Mwh cumac généré.**

La commune est adhérente à ce service mutualisé, et a ainsi conclu avec la MEL une convention de prestation de service en date du 8 avril 2022 définissant précisément les modalités de mise en œuvre pour la période 2022-2023. Afin de continuer à bénéficier de ce service, il est proposé d'adopter l'avenant ci-joint visant à intégrer ces nouvelles modalités de valorisation financière pour la période 2024-2025, et à prolonger la durée de cette convention en conséquence jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour mémoire, cette offre de service complète une palette d'outils déployée par la MEL, visant à accompagner les communes vers la rénovation durable de leur patrimoine comprenant notamment :

- le service de Conseil en énergie partagé, ouvert aux communes de moins de 15 000 habitants renouvelé en juin 2021,
- le fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, doté d'une enveloppe annuelle de 5 millions d'euros,
- le Contrat de chaleur renouvelable territorial, soutenant avec l'appui de l'ADEME tous les projets de production de chaleur renouvelable éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de prolonger son adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie en tenant compte des nouvelles modalités de valorisation financière pour la période 2024-2025 ;
- d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille l'avenant à la convention de prestation de service mutualisé ;
- d'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



N° 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN
SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : CAF : signature de la convention territoriales globale (CTG).

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération n°7 en date du 20 novembre 2019, la ville de FRETIN a signé un contrat d'objectifs et de co-financement avec la CAF (CEJ) pour une durée de 4 ans ayant pour objectif la poursuite et l'optimisation de la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à l'âge de 17 ans révolus, favorisant ainsi le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et, recherche de l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Ce Contrat Enfance Jeunesse étant terminé, un nouveau dispositif partenarial a été mis en place par la CAF : **la convention territoriale globale (CTG).**

La CTG est une nouvelle démarche qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Elle a pour objectifs :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements. Ces derniers sont ceux existants dans le cadre des conventions avec la Caf en cours de validité à la d'effet de la Ctg

- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La CTG permet de valoriser et renforcer les collaborations existantes entre les services de la CAF et la collectivité dans les domaines de compétences communs tels que :

- La petite enfance : relais petite enfance, EAJE du territoire
- L'enfance jeunesse : les ALSH extrascolaire, périscolaire et séjour

Elle permet également d'investiguer tout autre champ en fonction des besoins mis en exergue dans le diagnostic. Une fois les objectifs et les projets soutenus par la collectivité identifiée, un plan d'actions détaillant les moyens mobilisés par chaque signataire et les modalités d'évaluation de la CTG seront présentés lors d'un prochain conseil municipal, validés par la CAF ; ils figureront en annexe de la convention.

Après avoir pris connaissance de la convention territoriale globale 2023-2027 jointe à la présente délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les conditions de la convention territoriale globale
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et notamment signer la CTG pour une durée de 4 ans et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-jeanne MARSEGUERRA



Le secrétaire de séance,

Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



N° 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 15/12/2023

Le mercredi 20 décembre 2023, à 17h30, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, Maire.

PRESENTS : Mme MARSEGUERRA - Mr DEHAUT - Mmes DHAENENS - MARY - Mr MIANOWSKI - Mme THUNEVIN - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes DELEMARRE - CARLIER - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme D'HONT - Mrs CARPELS - PAGANIN - Mmes CAZIER - DE WILDE

REPRESENTES : Mrs KINT - PERIMONY - Mme HENNION - Mr THOMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick MIANOWSKI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Proposition de délibération du groupe « UNEC » - Étude et implantation de dispositifs de collecte des déchets organiques

Les déchets organiques représentent une part significative des déchets produits par les ménages (un tiers du contenu des poubelles ménagères des Français consiste en déchets alimentaires, soit 83 kg par habitant/an). Le tri de ces déchets sera obligatoire à partir du 1er janvier 2024 conformément à la loi AGEC, et l'État a créé un fonds vert pour soutenir la recherche de solutions.

De nombreuses villes, y compris au sein de la Métropole Européenne de Lille (MEL), se sont engagées dans la mise à disposition de composteurs collectifs, notamment la commune voisine de Lesquin qui a ouvert un dialogue avec sa population pour optimiser l'installation et l'utilisation de ces collecteurs.

L'UNEC propose au conseil municipal de Fretin de lancer une réflexion avec les habitants pour étudier les méthodes de collecte et de valorisation des déchets organiques sur notre territoire.

Cette réflexion pourrait porter sur le déploiement de composteurs collectifs, et sur la promotion de techniques alternatives de traitement, tel que le lombricompostage. L'objectif étant de sensibiliser et d'informer sur des solutions durables.

Afin de favoriser le lien social et l'implication citoyenne, des rencontres, des ateliers ou des réunions publiques en partenariat avec l'ensemble des Fretinois(e) et les associations de la ville, pourraient être organisées pour recueillir les avis sur les dispositifs envisagés. Cette démarche se ferait en collaboration avec les services de la MEL, qui soutiennent de telles actions.

Le groupe UNEC suggère également d'allouer des moyens techniques et financiers, permettant ainsi la concrétisation de solutions durables de gestion des déchets organiques.

Nous invitons le conseil municipal de Fretin à adopter cette proposition de délibération et à engager cette réflexion.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Jeanne MARSEGUERRA.



Le Président de Séance,

Patrick MIANOWSKI

Séance du Conseil : Non Adopté
POUR : 4
CONTRE : 18
ABSTENTION : 1